



Blocage assurance vie par le notaire

Par **vincent51**, le **14/10/2013** à **09:26**

bonjour,

ma tante est décédée en décembre 2012 et a fait différentes assurances vie.

étant mise sous tutelle, 2 assurances ont été souscrites lors de la vente de sa maison avec comme bénéficiaire : les héritiers.

la cnp a soldé ces 2 assurances vie quand elle a obtenu la dévolution envoyée par le notaire.

l'assurance vie la plus importante a été souscrite du vivant de ma tante et mon oncle.

la cnp a renvoyé l'argent il y a 4 mois au notaire et celui-ci ne règle pas cette assurance vie étant donné qu'il n'y a pas de bénéficiaire.

pourquoi le notaire n'utilise pas la dévolution pour soldé cette assurance vie, alors que les héritiers sont identiques ?.

pour la dévolution, une recherche a été faite par un généalogiste.

merci de votre réponse